

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES RÉGIME DU RÉEL NORMAL – MINI RÉEL

MODELE OBLIGATOIRE

																(art. 2	or du CGI)
PÉRIODE DE DÉ	CLA	RATION	Du 01/	08/20	19 a	u 31/	08/	/2019									
Horaires d'ouve	rtur	e sur <u>ww</u>	w.impots.	gouv.fr,	rubrique	« Contact	»										
Adresse du service						S.I.E PARIS 16E SUD 12 RUE GEORGE SAND											
					75796 PARIS CEDEX 16												
		Nom ou dénomination					MICHEL THOMAS S.C.I.										
Identification du																	
destinataire		Adresse				67 BOULEVARD EXELMANS 75016 PARIS 16 ieme											
								10010 IMMID IO Teme									
Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situat							ation	exacte de l'	entreprise,	rectifi	ez-les (en rou	ge.				
SIE	N	uméro de	e dossier	Clé	Pé	eriode	C	CM OPT	Code se	ervice	Re	égime	:				
					08	19						EM					
N° d'identification de l'établissement (SIRET) 3 7 8 7 9 8 9 9 5 0 0 0 3 1																	
N° de TVA intrac	omm	unautair	e (ne conce	erne pas	les DOM,) <u> F R 9</u>	13	3 7 8 7	7 9 8	9 9 5	5 0 0	0 0	3 1				
ATTENTION : ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)																	
Si vous n'avez à	rem	olir aucu	ne ligne d	e ce fori	mulaire (c	léclaration	« n	éant »), ve	uillez co	cher I	a case	à dr	oite			0010	
MODALITÉS DE I	DÉC	LARATIO	ON ET DE I	PAIEME	NT (voir n	otice 3310	-NO	T-SD)									
PAIEMENT, DATE								L'ADMINIS	TRATIO	N							
							- / .	Date :	TICALIO.					Péna	litác		
Date :04/.09/.2019 Signature : Somme :					N° PEC												
Téléphone :0467263191					N° d'opération		_	_		Taux %		9005					
				payez par virement(s), précisez-en le nombre :						9006							
Paiement par virement bancaire : \square Si vous paye						Si vous payez	z par v	virement(s), p	écisez-en l	e nombr	e:			Taux	70	9	007
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur <u>www.impots.gouv.fr</u> ou						Date de récel						de récent	ion				
auprès de votre service des impôts). CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE								1011									
CADRE RESERV	- A I	LA CORI	XE3FOND.	ANCE													
				Vous	devez décla	rer et payer v	votre	TVA per tra	nefert de f	chier o	ı nər in	ternet					
		1	Des informati			rer et payer t s sont dispon								ionnels	».		



2019
janvier 2
ptables
rts-com
E Expe
AG

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES											
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)				OPÉRATIONS NON IMPOSABLES						
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors UE			0032				
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables		0033				
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044		5A	Ventes à distance taxables dans un autre État membres au profit des personnes non assujetties – Ventes BtoC						
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	06	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie- Ventes BtoB								
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	6A	Livraisons d'électricité, de gaz nature froid non imposables en France	0029							
3A	Livraison d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	07	Achats en franchise		0037						
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de se par un assujetti non établi en France code général des impôts)	0043						
3C	gularisations (important : cf. notice) 0036				Régularisations (important : cf. notice		0039				
В	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER										
	TVA BRUTE		Base ho				Taxe due				
	Opérations réalisées en France métropolitaine										
80	Taux normal 20 %		0207								
09	Taux réduit 5,5 %					0105					
9B	Taux réduit 10 %			0151							
	Opérations réalisées dans les DOM										
10	Taux normal 8,5 %				0201						
11	Taux réduit 2,1 %		0100								
12											
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)											
13	Anciens taux				0900						
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte e	sur annexe 3310 A)			0950						
15	TVA antérieurement déduite à reverser										
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimé	ro)					0602				
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,	16	Total de la TVA brute due (lignes 0							
		70	Dont TVA sur importations bénéfic	dispositif	0040						
	La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % soi 3310 A-SD.	7C	d'autoliquidation Dont TVA sur acquisitions intraco	ıtaires	0046						
	0.07.02.	18	Dont TVA sur opérations à destina		0038						
	TVA DÉDUCTIBLE										
19	Biens constituant des immobilisations							0703			
20	Autres biens et services		0702	36							
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])	0059						
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente			,	8001						
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimé				0603						
20	Sommes a imputer, y compris acompte conges (exprime	310)	23	Total TVA déductible (ligne 19 à 20		0003	36				
22A	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable période s'il est différent	pour la	%	24	Dont TVA déductible sur importations	•		0710			
					mportations						
	CRÉDIT										
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	3.6	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)						
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint 8002				Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A-SD						
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G				Total à payer acquitté par la société 1 la déclaration récapitulative 3310-CA (lignes 28 + 29)	roupe sur	9991				
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	3.6	. 32	Total à payer (lignes 28 + 29 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)						
	Attention! Une situation de TVA créditrice dispense pas du paiement des taxes assimilé			de la							

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).